## La recherche biomédicale contemporaine : entre principes bioéthiques et " biobusiness "?

## Yacouba KonÉ\*1,2

<sup>1</sup>Université de Lille – Communauté d'Universités Lille Nord de france – France
<sup>2</sup>Savoir Textes et Langages (UMR 8163 STL) – Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS – France

## Résumé

La recherche biomédicale contemporaine, en regard de certaines critiques formulées par Jean-Paul Caverni et Roland Gori, capitalise à son profit sur l'insuffisance des principes bioéthiques qui, paradoxalement, fragiliseraient la situation du malade ou le sujet de recherche. Le détournement du but des principes bioéthiques suscite de nombreuses réflexions dans lesquelles les notions d'égalité, de consentement libre et éclairé, de bienfaisance et de non malfaisance pourraient être considérées comme de " l'imposture ". Elles semblent profiter davantage à l'expérimentateur qu'au sujet d'expérimentation. De plus, le spectacle qu'offre le monde de la bioéconomie et du don des organes humains nécessite des interrogations : l'homme, serait-il " redevenu véritablement animal " dont les organes se prêteraient à la loi économique de l'offre et de la demande? Les principes bioéthiques seraient-ils des principes du biobusiness, de la biovente des organes du corps ? S'avèrent-ils peut-être insuffisants à protéger l'humain contre l'autre (médecin, expérimentateur, etc.) et contre lui-même? Ainsi, abondant dans le sens de Caverni, on s'interroge avec Céline Lafontaine sur les subtilités et les insuffisances réelles ou supposées des principes bioéthiques, en l'occurrence la double fonction du consentement. Les implications éthiques et sociales de certains concepts utilisés dans l'économie alimentaire biologique (la bioéconomie, le bioproduit, le biomarchand, le biocapital) étendus au corps humain considéré pendant longtemps comme inviolable, méritent plus d'attention. Le développement des marchés d'organes laisse penser que les organes du corps humain seraient des bioobjets avec une valeur marchande : " la marchandisation de la vie humaine", affirme Lafontaine. En clair, dans le biocommerce des organes humains, il n'y aurait peut être qu'un seul gagnant : d'où la nécessité d'améliorer régulièrement les lois de bioéthique pour une protection efficace de la dignité humaine.

**Mots-Clés:** bioéthique, principe, consentement, bioéconomie, biobusiness, organes, biomédecine, dignité, don

<sup>\*</sup>Intervenant